

Public concerné :

salariés d'entreprise appelés à faire de la signalisation routière

Durée de la formation :

1 jour

Objectifs de la formation :

connaissances théoriques et pratiques quant à l'utilisation de signalisation routière temporaire.

Nos moyens pédagogiques :

- Vidéo projection
- Pratique : panneaux et signalisations disponibles sur place

Programme de la formation :

- Formation théorique :
 - Statistiques des Accidents du Travail (AT)
 - Dispositions réglementaires
 - Les partenaires de la prévention et leur rôle
 - Les différents acteurs de l'entreprise et leurs obligations
 - Processus menant à l'AT et à la Maladie Professionnelle
 - Les risques et sanctions liés à la prise de substances
 - Que faire en cas d'accident
 - Les droits, obligations et responsabilités
 - Les risques liés à l'utilisation des chariots de manutention
 - Les différentes catégories de panneaux
 - Technologie et équipements
 - Les techniques d'utilisation et de stockage
- Formation pratique en milieu urbain en situation réelle, avec mise en situation selon besoin client

Validation de la formation :

après examen si résultat favorable. Avis sur la délivrance, en application de l'Article R233-13-19 du Code du Travail

Nota :

Prévoir matériel de signalisation et un espace routier adéquat pour la pratique

Accessibilité PSH :

Pour les personnes en situation de handicap, le commanditaire devra contacter notre référent handicap en amont de la formation : lionel@pi-formation.com.

Notre politique PSH est disponible sur notre site internet : www.pi-formation.com.

Nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite pour toutes les formations réalisées en Inter.

Tarifs sur devis.